

# ASSEMBLEE GENERALE AKT Togo 14 septembre 2021

## 1. Ouverture et bienvenue

Bonjour et bienvenue à toutes et tous.

En ouverture, l'assemblée est invitée à se lever pour observer une minute de silence en mémoire du Docteur Francis-Luc Laurencet, de soeur Marie-Bosco Heinzmann et sœur Marie-Pascale Dorsaz.

**2. Présences:** liste des inscriptions et excuses : l'appel est fait.

## 3. Désignation des scrutateurs

Messieurs Christian Fracheboud et Jean-Paul Angeloz

**4. Procès-verbal de l'AG du 6 mars 2018** la lecture n'est pas demandée.

Le PV est approuvé.

## 5. Allocution de la présidente Catherine Donnet

Jamais je n'aurais imaginé que notre assemblée se tiendrait dans les conditions particulières sur fond de pandémie et d'incertitude que nous vivons aujourd'hui. Nous avons repoussé plusieurs fois sa tenue.

Notre comité a fonctionné au fil des mois grâce aux possibilités informatiques et au téléphone.

Vous aurez au cours de cette présentation des nouvelles du Togo.

La communauté des sœurs de l'ISHNDC poursuit ses activités malgré les difficultés liées à la situation sanitaire précaire et à la structure sociopolitique qui ne garantit guère un cadre de fonctionnement sûr et pérenne.

En ce qui concerne le comité ici-présent, plusieurs souhaiteraient pouvoir passer la main.

Nos recherches de personnes prêtes à s'engager n'ont pas abouti et nous étions sans solution jusqu'à qu'une personne de bonne volonté prenne contact et

manifeste sa disponibilité. Il s'agit de Madame Chantal Crettaz. Elle vous sera présentée au point 6 de l'ordre du jour.

Nous souhaiterions réaliser une transition qui assure la pérennité du soutien accordé à l'ISHNDC.

La gestion du compte de l'association ouvert à la banque Raiffeisen est un des éléments importants à assurer. Il répond aux exigences légales et le maintien de son fonctionnement est vital.

En effet, s'il disparaissait, les donateurs n'auraient plus que la solution d'envoyer directement les dons au Togo. Cela représenterait une multitude de petites sommes sur lesquelles la banque togolaise prélèverait une commission disproportionnée. Autant dire que ce soutien financier fondrait rapidement. Nous avons tenu les sœurs au courant de cette situation, nous les avons consultées et sollicitées pour qu'elles participent à la recherche de solutions. Le décès de notre président d'honneur et membre fondateur nous a beaucoup attristés.

Il a toujours manifesté son intérêt pour nos activités, il était en quelque sorte dépositaire de la mémoire d'AKT et ses conseils nous étaient précieux.

Le trio des sœurs valaisannes fondatrices d'ISHNDC se résume aujourd'hui à la seule présence de sœur Elisabeth Alpiger qui dirige la communauté.

De très nombreuses jeunes femmes demandent à rejoindre les rangs des postulantes. Les moyens ne permettent pas de les recevoir toutes.

Le noviciat de Soko Tométy accueille les postulantes. Il a fait l'objet de rénovations et d'aménagements notamment avec l'installation de l'électricité fournie par un système de panneaux solaires en partenariat avec Ingénieurs et architectes solidaires basé à Genève. J-M Raviglione vous en parlera.

Quant au soutien logistique d'AKT, nous allons mener à bien les projets en cours actuellement.

A leur terme, le comité dans sa composition actuelle avait décidé de ne pas en entreprendre d'autres.

En ce qui concerne les constructions, voilà déjà quelques temps que nous n'entrons plus en matière pour des bâtiments. En revanche, nous finançons l'entretien du parc immobilier. C'est un poste important. En effet, les conditions

climatiques et l'usage intensif de ces locaux nécessitent des rénovations, travaux de nettoyage et de peinture et le remplacement des équipements sanitaires. Monsieur Jean-Michel Raviglione vous donnera des informations à ce propos. Il est responsable de ce dicastère et j'apprécie de pouvoir compter sur ses compétences professionnelles.

Sur le plan financier, grâce à vous et à tous nos donateurs, la situation est saine. La mise en place de la gestion par projet nous permet de voir clair et d'attribuer les ressources en fonction des besoins.

Madame Catherine Perrin l'a mise en place et supervise le tout avec beaucoup d'engagement.

Notre trésorier Monsieur Paul-Marie Dorsaz tient les comptes au fil de l'année. Il y apporte constance et minutie. Vous en aurez un reflet dans le rapport des vérificateurs des comptes.

La scolarisation et la formation professionnelle occupe une grande part dans nos activités.

C'est Madame Marthe Wasem qui gère ce dicastère. Elle assure l'interface avec Valais Solidaire et tient l'ensemble des documents, collabore avec les sœurs, leur offrant son soutien pour que les exigences de VSS soient remplies. Ceci avec un grand engagement. Elle vous en donnera des informations tout à l'heure.

J'apprécie de pouvoir compter sur elle.

Durant de nombreuses années, AKT a soutenu et financé des programmes pour l'école primaire, pour la formation professionnelle d'apprentis et également des formations pour les religieuses. La communauté comprend maintenant plusieurs religieuses ayant des diplômes qu'elles peuvent faire valoir et ainsi obtenir des postes de travail. Cela représente un potentiel de revenus tendant vers l'autonomie financière de l'ISHNDC.

Le domaine agricole de BakaKopé tente de mettre en place des cultures diverses. L'engagement d'un ingénieur en agriculture formé au Togo nous laisse espérer une évolution favorable de ce secteur. Monsieur Paul-Bernard Dorsaz s'est mis à disposition notamment pour installer des systèmes d'arrosage. Il vous donnera quelques reflets concernant les cultures dans l'ensemble.

Quant au centre de santé mentale Paul Louis Renée à Lomé, notre partenariat avec la Fondation d'Harcourt est clos. Il y a encore un reliquat en attente dans notre compte destiné à la formation continue du personnel de soins.

L'étage d'hospitalisation est maintenant en service. Nous ne savons pas si l'équilibre financier est atteint. Notre soutien logistique n'ayant été que très peu pris en compte, nous nous sommes retirés en espérant que la situation connaisse une évolution favorable.

**En conclusion, je souhaite de tout mon coeur que nos sœurs puissent poursuivre leur œuvre de manière fructueuse en mobilisant des ressources humaines et financières complémentaires.**

## **6 Comité : démissions, nominations**

*Présidence : Catherine Donnet souhaite quitter cette fonction ainsi que le comité mais assure l'interim tant que nécessaire.*

*Vice-présidence : Jean-Michel Raviglione souhaite quitter cette fonction ainsi que le comité.*

*Trésorier : Paul-Marie Dorsaz reconduit son mandat*

*Responsable des finances : Catherine Perrin reconduit son mandat*

*Responsable Scolarisation/formation : Marthe Wasem reconduit son mandat pour mener à bien le projet en cours.*

*Médecin référent : Etienne Houmard souhaite quitter le comité*

*Secrétaire : Antoinette Gambetta souhaite quitter cette fonction ainsi que le comité*

La mise à disposition de Chantal Crettaz nous amène à proposer à l'assemblée générale de l'élire au comité.

Chantal Crettaz habite Sion, elle est active professionnellement au sein de la Poste.

Elle connaît AKT puisqu'elle a participé à l'assemblée constitutive le 3 juin 2005 à Sierre alors qu'elle rentrait de six semaines de stage humanitaire à Momé Katihoé.

Elle a maintenant l'occasion de vous en dire un peu plus.

Elle a la parole.

Bonjour à tous,

Je vais me présenter brièvement et vais vous parler de mes affinités avec les Sœurs Hospitalières du Togo.

Comme l'a mentionné Madame Donnet, je m'appelle Chantal Crettaz, je suis originaire du petit village de Mase très ensoleillé, dans le Val d'Hérens, j'y ai passé toute mon enfance. Je suis la 4<sup>ème</sup> d'une fratrie de 5 enfants, et j'ai 55 ans.

Actuellement j'habite Sion.

#### **Concernant mon parcours professionnel :**

J'ai 38 ans d'années de service auprès de la Poste Suisse. Maintenant je travaille à Conthey depuis février 2021, auparavant j'ai été 22 ans responsable du bureau de Poste de Grimisuat, avec plusieurs collaborateurs à gérer.

#### **Concernant le Togo :**

J'y ai fait 3 stages humanitaires en tant que bénévole, en 2004, 2005 et 2007, chaque fois 6 semaines lors des périodes automnales.

J'ai pu donner mon aide en faisant divers travaux dont les sœurs avaient besoin, soit :

- Des petits soins de désinfections et bandages au dispensaire
- Des transports et aides aux malades à l'hôpital d'Afagnan
- Des travaux de bureau, tels que les lettres de fin d'année
- Des repas, etc.

A l'époque nous étions beaucoup moins nombreuses.

J'ai aussi, lors de mes séjours, pu voir une partie de l'évolution qu'il y a eu à Mome Katihoé depuis les débuts des sœurs de Suisse au Togo.

Comme par exemple :

En 2004, le dispensaire n'était qu'un petit local de 15 à 20 m<sup>2</sup>, avec Sr Marie-Pascale, Sr Marie-Bosco et Sr Elisabeth et plusieurs novices qui prodiguaient les soins aux patients, ainsi que ma petite personne. Nous étions très nombreux dans si peu de surface et en plus le toit était en tôle. Je ne vous explique pas la chaleur...

Par contre en 2005 j'ai pu voir le magnifique dispensaire qui a été construit et qu'elles occupent encore actuellement.

Cela est juste un tout petit exemple de tout ce qu'elles ont accompli jusqu'à présent, avec l'aide précieuse de l'AKT. Grâce à ce que j'ai pu voir, j'ai pu me rendre compte des besoins du peuple togolais, et surtout j'ai pu voir la grande pauvreté qu'il y a au Togo.

Concernant l'AKT :

J'ai fait partie de l'assemblée constitutive de l'ISHNDC, et j'ai été nommée vérificatrice des comptes. J'ai officié dans cette fonction avec Monsieur Russi, de Chippis, pendant 10 ans.

Mon souhait est de garder l'AKT en fonction pour continuer à venir en aide aux Sœurs Hospitalières du Togo. Je sais que c'est le souhait des membres fondateurs et surtout du comité fondateur dont le Docteur Francis-Luc Laurencet en qualité de président. J'ai eu l'occasion de le véhiculer en tant que taxiwoman au Togo, il partagerait cet avis.

Si vous me nommez, durant ces prochains mois, avec les membres restants, je constituerai un nouveau comité pour continuer l'œuvre qui a été menée jusqu'à présent.

Pour terminer, je voudrais féliciter et remercier Madame Donnet ainsi que les membres du comité sortants et restants, pour tout le magnifique travail accompli tout au long de leur mandat.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et je vous souhaite à tous une bonne continuation.

**La candidature de Chantal Crettaz** est soumise aux participants qui manifestent leur approbation à son élection au comité à main levée et à l'unanimité.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Elle aura la possibilité de compléter le comité par des personnes qui seront élues à la prochaine AG en respect des statuts de l'association.

Elle pourra compter sur l'appui des membres du comité actuel pour favoriser une transition harmonieuse. Les membres démissionnaires quitteront le comité progressivement en fonction des activités en cours.

**La réélection des membres du comité** qui reconduisent leur mandat est soumise à l'assemblée.

Il s'agit de : Paul-Marie Dorsaz, trésorier ; Catherine Perrin, responsable des finances et de Marthe Wasem, responsable de la scolarisation/formation professionnelle.

Ils sont réélus à main levée et à l'unanimité.

**Vérificateurs des comptes :**

Théo Fracheboud reconduit son mandat

Dominique Laurencet souhaite renoncer à ce mandat.

Son remplacement n'est pas assuré... quelqu'un quelqu'une d'entre vous serait peut-être disponible ?

En conclusion de ce point, je demande à l'assemblée d'accorder sa confiance au comité, bien que la configuration n'en soit pas encore définie précisément.

Approbation à l'unanimité

Je remercie chaleureusement tous les membres du comité pour leur engagement et la qualité de leur travail.

A ceux qui restent, je souhaite une bonne suite dans la nouvelle configuration.

A ceux qui s'en vont, j'exprime mes sentiments de reconnaissance et mes vœux pour une prochaine étape aussi réussie que celle qui s'achève.

## **7. Présentation des comptes**

Paul-Marie Dorsaz, trésorier procède à la lecture des comptes.

Les exercices 2019 et 2020 sont détaillés. Ils ne font l'objet d'aucune question.

Quelques exemplaires sont mis à la disposition des membres pour consultation.

Catherine Perrin, responsable des finances présente des graphiques retraçant l'activité et les flux financiers. Elle les remet aux personnes intéressées.

## **8. Rapport des vérificateurs des comptes**

Dominique Laurencet et Théo Fracheboud ont procédé à la vérification des comptes.

Monsieur Théo Fracheboud fait part de leur rapport : en vertu du mandat qui leur a été confié, ils ont examiné les comptes des exercices 2019 et 2020. Ils ont obtenu toutes les explications et les justificatifs requis. Ils demandent à l'assemblée d'approuver ces comptes et d'en donner décharge au comité.

## **9. Approbation des comptes et décharge au comité**

L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité et en donne décharge au comité.



## 10. Réalisations de l'ISHNDC/AKT Togo

**Immeubles et équipements** présentation de Monsieur Jean-Michel Raviglione

Voici le reflet des réalisations depuis la dernière assemblée générale en date du 6 mars 2018 :

### Centre de santé mentale à Lomé

Il restait à réaliser les équipements du nouvel étage d'hospitalisation pour lesquels nous avons recueilli la somme de 35'000 CHF constituée de 20'000 CHF reçus de la Fondation Levron et 15'000 CHF de la Fondation Paul Louis Renée. Le coût selon le devis remanié a été arrêté à 30'000 CHF.

### Foyer, dispensaire et maternité à Momé Katihoé

Construction d'une nouvelle pharmacie pour le montant de \*8900 CHF.

Entretien et rénovation : remplacement des portes et fenêtres pour \*3200 CHF

Réfection du toit du logement des sœurs \*13'000 CHF.

Peintures des façades extérieures, intérieures et portes et fenêtres \*4600 CHF

Sanitaires, robinetterie, lavabos, douches et WC \*3100 CHF

Remplacement des batteries du système solaire de la zone communauté \*7000 CHF

Renforcement de la puissance électrique pour le dispensaire et la maternité, le coût de ces travaux a été pris en charge par l'association Ingénieurs et Architectes Solidaires de Genève avec qui nous travaillons en partenariat.

### Domaine agricole et dispensaire à Baka Kopé

Construction de logements pour les ouvriers agricoles. Ces bâtiments sont prévus pour deux familles. Pour chacune, chambre, séjour, WC et douche pour un montant de 16'800 CHF constitué de 10'000 CHF de la commune de Meyrin/GE et \*6800 CHF d'AKT

Remplacement des batteries du système solaire \*8'000 CHF

Les progrès techniques font que leur durée de vie a passé de 6 à 12 ans.

Noviciat et dispensaire à Soko Tomety

Reconstruction de la centrale solaire \*11'200 CHF

Entretien de la maison des sœurs et noviciat, revêtements de sol, menuiserie et peintures \*10'100 CHF.

*Les montants précédés d'une astérisque\* ont été payés par AKT Togo*

Montant total investi dans cette période : 115'900 CHF dont 60'200 CHF en entretien et rénovation.

Les subventions et dons se montent à 45'000 CHF

Le financement par AKT Togo se monte à 70'900 CHF

Jean-Michel Raviglione insiste sur l'importance à accorder à l'entretien et à la rénovation des bâtiments et des équipements, compte-tenu de la dégradation rapide due à la qualité médiocre des équipements, à l'usage intensif et aux conditions climatiques. Si les locaux ne sont pas régulièrement entretenus et rénovés, ils s'abîment très rapidement et nécessitent alors des travaux conséquents et coûteux. C'est pourquoi nous avons prévu des fonds pour répondre à ces besoins.

**Domaines agricoles** Présentation par Monsieur Paul-Marie Dorsaz

Les activités de jardinage et de cultures vivrières sont dépendantes des conditions météorologiques et des ressources locales.

Actuellement, les rendements sont insuffisants en regard des surfaces disponibles.

L'engagement d'un ingénieur agronome à Baka Kopé nous a donné espoir de voir une évolution favorable. L'impossibilité d'aller sur place pour avoir un regard direct et des échanges avec cet ingénieur et les sœurs de ce site fait que nous manquons d'informations.

Nous avons prévu d'obtenir prochainement un compte-rendu donnant un reflet de l'état des lieux et des projets en cours.

Dès que possible, je me rendrai au Togo afin de rencontrer les personnes concernées.

### **Scolarisation/formation professionnelle** Présentation de Madame Marthe Wasem

#### Scolarisation post-primaire, apprentissage et formation professionnelle

En collaboration avec Sr Alida ayant succédé à Sr Marie-Bosco

Selon le budget du dernier projet en cours. Celui-ci est de 30'500.- CHF pour les 2 ans dont 18'000.- par VSS et 12'500 par AKT, somme à laquelle s'ajoutent les factures de frais en faveur de VSS, soit 1'440.- à ce jour.

Les 2 derniers projets, dont celui ayant pris fin en juin 2020, sont à peu près de la même grandeur, et plus modestes que les précédents d'environ 10'000,- pour les 2 ans, car depuis 2018, seuls le post-primaire (collège et lycée, avec une diminution du nombre de bénéficiaires) les apprentissages et les formations professionnelles de niveau HES ont été pris en compte car, **contrairement à la scolarisation de niveau primaire, ils ne bénéficient pas de la gratuité.**

La gratuité du primaire décrétée depuis près de 10 ans, il convient d'admettre ou d'espérer qu'il appartient aux dirigeants des écoles et de la région comme aux parents de faire en sorte que ce décret s'applique aussi pour la région de Momé-Katihoé, pour accueillir l'ensemble des enfants en âge scolaire.

Dans le cadre d'un projet en collaboration avec Valais Solidaire, il était important de signifier que nous ne voulions plus nous substituer à l'Etat. Par contre si

l'ISHNDC a souhaité chercher des fonds pour assurer encore cette aide, cela reste de sa responsabilité. Cela ne favorisant pas nécessairement la prise de conscience des familles quant à leur responsabilité dans l'éducation de leurs enfants.

Aider des enfants seuls et ceux dont les familles n'ont pas les moyens de payer des études supérieures, c'est œuvrer pour des générations de jeunes capables ensuite de s'orienter vers une formation débouchant sur une certification.

Le projet tient compte du contexte comme de nos valeurs quant à la nécessité d'une éducation la meilleure possible pour tous. Dans ce sens, c'est reconnaître leurs capacités intellectuelles et désir d'apprendre ainsi que rétablir une certaine équité. Mais surtout d'entrer dans la vie active avec des moyens pour exercer un métier, une profession, donc devenir indépendant sur le plan financier et acteur au niveau sociétal.

#### Coûts de la scolarisation post-primaire, apprentissage et formation professionnelle

Pour le post-primaire, aucune gratuité, la problématique reste entière même si ces coûts à nos yeux ne semblent pas exorbitants.

Cela explique pourquoi ce projet, dans une modeste mesure, prévoit encore une aide aux collégien-ne-s et lycéen-ne-s.

Notamment, pour des familles n'étant pas en mesure de payer les frais d'écolage, ou alors pour des orphelins.

Quant aux hautes écoles ou universités, leurs taxes d'inscription et de formation sont hors de portée pour la plupart des familles. Bien qu'un système de bourses soit mentionné dans divers documents consultés à propos de la scolarité supérieure « Hautes Écoles et Universités », selon des évaluations notamment de l'UNICEF, préoccupé par les déficiences du système de scolarisation au Togo, le budget nécessaire rend la possibilité d'y accéder très limitée. **Cela d'autant plus**, pour les familles des régions rurales vivant dans une grande précarité pour la plupart.

## Ordre de grandeur des coûts à charge des familles et l'augmentation y relative :

Le collège durant 4 ans avec BEPC coûte actuellement par étudiant-e / an :

FCFA 10'000.-, soit 3'000.- de plus qu'en 2018. **(en CHF 16.60)**

Le lycée durant 3 ans, par étudiant-e / an : FCFA 30'000.-, somme ayant presque doublé. **( CHF~50)**

Les apprentissages (en général 3 ans) sont coûteux et n'occasionnent aucune rémunération pour l'apprenti-e, ce coût comprend aussi la « caisse à outils » qu'il/elle doit se fournir : FCFA 150'000.- à 500'000.- (~ **CHF 250.- à 830.-**) selon qu'ils aient lieu chez un maître d'apprentissage ou dans une école professionnelle située dans la capitale ou une grande ville du pays ; là aussi les coûts ont augmenté dans la même mesure que ci-dessus.

La formation professionnelle au niveau Hautes Ecoles (3-4 ans) donnant accès à un diplôme d'Etat ou une licence revient par étudiant-e /an à FCFA 1'800'000.-, (**~CHF 3'000.-**) coût inchangé. Pour l'école publique en soins infirmiers, après concours réussi, les études sont gratuites, par contre, il y a des frais d'hébergement/alimentation ainsi que du matériel de cours/ de soignante et l'uniforme à payer en moyenne : FCFA 800'000.-/an. (**~1'300.-**)

Pour l'AKT et ISHNDC, il est important de permettre aux étudiant-e-s en cours de cursus de le terminer. Et, pour d'autres ayant bien réussi une formation post-primaire d'y accéder. Dès lors, nous continuons à focaliser notre soutien auprès des jeunes les plus nécessiteux qui poursuivent leur formation au niveau supérieur.

### Pour ce dernier projet :

40 collégiennes et collégiens, en respectant la parité autant que possible

15 lycéennes et lycéens, en respectant la parité autant que possible

7 à 8 apprenti-e-s dont des garçons et filles du village, à répartir dans différents types d'apprentissage.

1 sœur en soins infirmiers de santé mentale, suite du Master, à Lomé.

1 sœur en soins infirmier, école d'infirmières, en 3ème année.

2 sœurs, si concours réussi, en soins infirmiers à l'école publique, ici seuls les coûts relatifs à l'uniforme, le matériel de cours et de soins diagnostics, l'hébergement et la nourriture sont à couvrir.

1 sœur en gestion comptable, 2ème année.

1 sœur en entrepreneuriat agricole

Il s'agit pour ce groupe d'une 1ère , 2ème ou 3ème année de formation sur 3 à 4 années jusqu'au diplôme ou certificat.

Pour les apprenti-e-s, il s'agit d'apprentis débutant-e-s ou en cours de formation.

Pour les formations de niveau Hautes écoles, il est à souligner que seules des sœurs ou novices de la communauté en ont bénéficié. Dans une perspective de professionnalisation de la communauté, ce fait n'a jamais été remis en cause par Valais Solidaire.

*NB :Pour chacun de ces groupes, si la problématique de précarité est un des critères de sélection, la motivation des apprenant-e-s en est le deuxième ainsi que le niveau requis pour accéder au niveau supérieur (collège/lycée/HES) ou à la formation de type apprentissage. Il s'agit non seulement de vérifier le niveau requis lors des entretiens avec chaque candidat-e, mais aussi leur détermination à poursuivre sérieusement leurs études dans la voie choisie. De même, l'engagement des familles quant à la poursuite des études pour leurs jeunes doit être présent.*

Tous ces éléments font partie de la description du projet, allant notamment du contexte à la réalisation ainsi que du cadre logique que nous devons soumettre à VSS qui se doit de respecter les conditions fédérales pour en obtenir les fonds. Même si ces normes ou conditions rendent plus complexes la présentation et conduite du projet, elles ont l'avantage d'en affiner l'analyse pour une argumentation fiable, et, par la suite, d'en évaluer la réalisation.

De même pour l'ISHNDC, il s'agit de se donner les moyens de sélection et d'un suivi au cours des études, même s'il appartient aux bénéficiaires de fournir leurs résultats scolaires au cours de ces 2 années de formation, voire les suivantes, dans une perspective de pérennisation de leurs acquis, notamment au niveau professionnel. C'est-à-dire :

- Que ces jeunes adultes, au terme de leur formation, soient en mesure d'assumer un métier ou une profession et ainsi d'apporter leur savoir-faire et savoir-être dans le milieu qui les concerne, et de faire « bouger » les mentalités.

Une remarque encore :

Comme déjà mentionné : Dans chacun des projets menés ou en cours, les bourses importantes d'études s'adressent principalement aux novices ou sœurs de la communauté. Cela ayant été indispensable pour professionnaliser la communauté, il est temps, maintenant, d'envisager que ces ressources humaines professionnelles contribuent à assurer des rentrées financières pour atteindre l'objectif de l'**autonomie** de l'ISHNDC.

### **11. Projets 2021-2022**

Sur un plan général :

- Assurer le suivi et la réalisation des réfections et entretien des bâtiments
- Poursuivre le projet Scolarisation/formation professionnelle avec Valais Solidaire
- Poursuivre notre partenariat avec Ingénieurs et Architectes Solidaires

### **12 Divers**

**Monsieur Christian Fracheboud** informe l'assemblée qu'il a reçu de Monsieur Hildebert Heinzmann un document présentant l'ISHNDC. C'est un document très volumineux qui ne peut être présenté in extenso ce soir. Monsieur Fracheboud le transmettra par E mail afin de le faire paraître sur le site d'AKT.

**Monsieur Charly Fracheboud** nous a remis une enveloppe avec la consigne d'en prendre connaissance en fin d'assemblée. Il nous écrit une carte extrêmement émouvante dans laquelle il nous remet la somme reçue de la commune de Vionnaz à l'occasion de son 90ème anniversaire qui tombe à la date de l'AG. Nous le remercions pour ce geste généreux et lui souhaitons un bon anniversaire. La séance est levée et l'assemblée est conviée à prendre le verre de l'amitié accompagné de quelques victuailles.

